





QUESTIONS DP CFDT Réunion du 16 novembre

2016

- 1) Q: Est-il logique que l'on oblige de faire travailler un agent de conduite sans radio. La réponse du PCC disant qu'il n'y a que cela comme bus (premier bus en panne de radio et le second idem)? (B)
 - R: Non ce n'est pas la consigne CFDT: A chaque fois la réponse est la même, nous attendons une meilleure prise en compte des agents de conduite, afin de pouvoir faire un travail correct sur le terrain.
- 2) Q: Veuillez rappeler à nouveau aux prestataires de ne pas encombrer les arrêts de bus et de se mettre sur les côtés afin de ne pas nous gêner. (B)
 - <u>R :</u> Les rappels et consignes seront faites CFDT : Pourquoi ne pas faire comme le grand Dijon et fair eun point qualioté avec pénalité quand les prestataires ne font correctement leur travail
- 3) Q: L07/05 impossible de tenir le temps Chevigny-Quetigny (21 Mn) et Quetigny-Chevigny (17mn) plus temps de HLP toujours pas bon. (B)
 - R: En effet les deux derniers temps sont à 17Mn, nous allons regardé cela (horaire samedi)
- 4) Q: L5 Vers l'arrêt Transvaal-) université des véhicules empiètent fréquemment le Zébra et en particulier un utilitaire blanc type traffic. (B)
 - R: Malheureusement la seule chose à faire est de prévenir le central afin qu'il fasse intervenir pour faire verbaliser le véhicule par nous même où la police.
- 5) Q: L12: où en sont les temps de parcours depuis les travaux côté Lac?(B) <u>R :</u> Les temps seront réétudiés après les travaux
- 6) Q: Etes-vous surpris de la casse « cardans » côté gauche sur une navette Diviacity ? Que pensez-vous faire à l'avenir pour endiquer ce phénomène sur ces véhicules ?(B)
 - <u>R :</u> Cela arrive très rarement, les piéces avaient été changées un an auparavant. Cela est certainement aux chocs très fréquent.CFDT : De fait si les chocs sont importants sur cette ligne là, alors pourquoi pas plus de préventifs sur ces navettes avant d'autres problémes. Attendez vous qu'elles cassent toutes.
- 7) \underline{Q} : Pourquoi met-on encore des réserves qui ne sont pas habilités « Tram »? De fait lors d'une relève, pourquoi la seule réserve habilité est-elle partie faire du Bus (L15) 17 ou 18 octobre ? (B, T)
 - R: En fait c'était une permutation entre deux conducteurs. CFDT: Certes oui, mais envoyer un conducteur tram sur du bus faire une reléve n'est pas très judicieux vu qu'il restait plus qu'un conducteur bus pour les autres reléves possibles
- 8) Q: Avez-vous trouvés une solution pour les agents qui finissent leurs services en villes au-delà de 22h00? (B,
 - R: Pour la direction, il n'y a que le service 2301 qui est concerné donc pas de solutions recherchées de leur part.







S'ENGAGER POUR CHACUN **AGIR POUR TOUS**

- 9) Q: Devons-nous faire passer le service d'hygiène afin que les fientes des pigeons soient nettoyées vers les locaux sociaux ? (T)
 - R: C'est nettoyé tout les 3 mois et cela viens d'être fait.
- 10) <u>Q:</u> Y a-t-il eue une récente campagne de vérification sur les SLT ? Elles ont l'air déréglées. *(T)* R: Cela reste du ponctuelle et les pannes aléatoires sont dificille à trouver.
- 11) Q: Les AVSR peuvent-ils être sur le même régime que les conducteurs concernant la journée de solidarité? (E.C.)
 - <u>R :</u> Non la direction ne le souhaite, car il y aurait une différence entre les heures faites et comptabilisés. (Car il n'y a pas de competeur) CFDT : la direction quand elle ne veut pas faire un systéme cela devient lourd !!!! en effet tout est possible quand on veut. Il suffit de créer les compteurs tout simplement, c'est simplement une volonté de venir faire travailler les agents (Que ce soit AVSR et tout autres services que la conduite qui aurait éventuellement des FLSR dans ses roulements)
- 12) Q: Nous réitérons notre demande sur le fait que la CFDT demande à être présente au pré réunions du service E.C. où seul un syndicat est représenté. (E.C.)
 - <u>R :</u> La direction refuse catégoriquement cela. CFDT : nous en reparlerons sous peu !!!
- 13) <u>Q :</u> Est-il exact que Keolis Dijon ne paie plus en H.S. les agents de conduite lorsque c'est l'agent qui demande à travailler et de ce fait il l'a dans son compteur à récupérer? (G)
 - R: En aucun cas, c'est au choix du conducteur. CFDT: n'hesitez pas à dire que vous ne voulez pas récupérer.
- 14) Q: Suite au recrutement d'un salarié aux courants faibles, vous lui avez promis depuis deux ans de passer technicien, pourquoi est-il toujours OP3? (A, C.F.)
 - R: Nous n'avons jamais fait ce genre de promesses. CFDT: En effet comme toute direction qui se respecte, les écrits restent les paroles s'nvolent voir n'ont jamais existées. C'est une manie chez eux de ne pas respecter leurs paroles.
- 15) Q: Qu'en est-il des clients mystères qui passent à l'agence ? (Mkt)
 - R: C'e sont les agents de la SCAT qui sont diligentés par le GRAND DIJON qui passent une fois par mois depuis 2010 dans le cadre de la démarche qualité de service.
- 16) Q : Où en sont toutes les demandes récentes demandées pour l'agence (Ergonomie, bruit, sécurité,...) : Demandons un point fait par le responsable du service. (Mkt)

R: Un point a été fait :

- Peinture anti urine appliqué le 15 novembre.
- Dispositif de sortie est fonctionnel.
- Meuble posé à l'entrée à gauche de l'agence (ordinateur pour fiches horaires,....).
- Devis réalisés pour tablette dépose monnaie.
- Mesures de bruits vont être à nouveau effectuées.
- 17) Q: Questions diverses.







(A) : Atelier

(Mkt) : Marketing

Accoudoir et assises TRAM : Un test sur la rame 1024 a été fait. Les autres devraient être changés à 300 000 Kms.

(M): Maîtrise

(B) : Bus (T): Tram (G): Général (E.C.): Environnement-contrôle (Adm): Administratif

Compte rendu CE Réunion 16 novembre 2016

Le comité d'entreprise par l'intermédiaire de son secrétaire fait une déclaration suite au drame survenue à une de nos collègues conductrice.

Le CE regrette la non-participation à l'enterrement de la direction, aucun cadre de direction n'était présent.

Le CE se pose la question du manque de considération que celle-ci apporte aux salariés de l'entreprise.

La direction signale que l'encadrement était présent. La période de vacances n'était pas propice d'après le directeur qui lui était absent ce jour-là.

En effet celui-ci, qui est la proximité de chacun a fait son travail et est proche (encadrement de proximité).

La polémique (d'après la direction) étant close, une minute de silence est respecté pour rendre hommage à Christelle.

1) Q: AConsultation sur la politique sociale de l'entreprise après présentation de son rapport par le cabinet **EXOCE**

R: Le rapport d'EXOCE montre plusieurs points :





S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

- Une augmentation des kilométres avec le même nombre de conducteurs sur 4 ans soit 5.7% en plus de Km par Cr et 34% de voyageurs supplémentaires..
- Taux d'absentéisme en augmentation depusi 2013 et qui a du mal à décroitre depuis ces années là.
- Un nombre important de salariés agé de 56 ans ou plus (soit un peu de 17%).
 - ✓ Une situation qui interpelle à la fois sur la problématique des futurs départs en retraite et de leurs remplacements.
 - ✓ Mais également sur la nécessité de se préoccuper des conditions dans lesquelles les salériés agés pourront continuer à exercer leur métier.
- D'autres éléments factuels que vous pourrez nous demander avec le rapport complet qu'a fourni EXOCE
- 2) <u>Q:</u> Approbation du PV du CE du 13 juilkt 2016
 - <u>R :</u> Il est approuvé
- 3) Q: Transmission du PV du CE du 21 septembre 2016
 - R: Quelques corrections doivent être faites
- 4) Q: Information de la direction sur projet RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise)
 - <u>R :</u> L'entreprise a été évalué par l'AFAQ dans le cadre de la norme ISO 2600 qui regroupe en différents dont ceux-ci en particulier, rôle vis-à-vis :
 - ✓ Du territoire
 - ✓ Des clients (Institutionnels, professionnels ou voyageurs)
 - √ Des salariés.
 - ✓ De l'environnement.

L'entreprise a obtenu 500 points sur 1000 maxi qui serait apparement un facteur de qualité dixit la direction sachant que de 700 à 1000 serait un caractére exceptionnel. L'entreprise vise ce critére de qualité. Le service QSE sera pilote de ce projet.

<u>CFDT:</u> nous aimerions bien savoir ce que pense la direction vis-à-vis des salariés, sachant que sur les autres points, elle y travaille déjà depuis un certain temps et en particulier sur la norme ISO 14001 (environnement)

- 5) <u>Q:</u> Questions relatives aux indemnités journaliéres
 - a. Demande d'une copie de la loi qui autorise la retenue de la CSG et du CRDS sure les IJ.
 - <u>R:</u>. La direction signale que le code de la sécurité sociale L136-1 le prévoit depuis 2001. Un arrêté en cassation du 15/12/2004 permet de faire cela sur les salaires bruts.
 - b. Demande du respect de l'usage sur le maintien de salaire des personnes arrêtes et le remboursement rétroactif des sommes non perçues pour tous les salariés concernés.

R: NON pas pour l'instant.

<u>CFDT :</u> nous avons rappelés à la direction que l'usage est présent depuis 2004, que la STRD de l'époque ne l'a pas dénoncé et aucune direction depuis 12 ans.

Pour rappel qu'est-ce que l'usage :

- la généralité : l'avantage bénéficie à l'ensemble du personnel salarié ou à une catégorie bien déterminée (les ouvriers de chantier, par exemple).
- la fixité: l'usage s'applique selon des modalités fixes, stables. Par exemple, si vous versez une prime annuelle, son mode de calcul doit être constant et fixé à l'avance, avec des critères objectifs.







AGIR POUR TOUS

• la constance : l'avantage est versé régulièrement et l'a déjà été plusieurs fois de suite, se distinguant ainsi d'une mesure ponctuelle.

Comment supprimer l'usage :

- informer les représentants du personnel (le comité d'entreprise). L'information est donnée en réunion, après inscription dans la convocation et dans l'ordre du jour. La dénonciation doit figurer dans le compte-rendu de la réunion :
 - o des raisons de la dénonciation.
 - o de la nature de l'avantage supprimé.
 - o de la date de suppression effective après respect du délai de prévenance.
- informer les salariés.

Informez les salariés concernés de votre intention de supprimer l'usage, par une lettre spécifique adressée individuellement à chacun d'entre eux (remise en mains propres contre décharge ou en recommandé avec accusé de réception).

Aucun de ces éléments n'a été respecté, juste quelques positions de l'entreprise qui ont été présentées en réunion sur la prévoyance. (Power point envoyé aux délégués syndicaux)

C'est pour cela que nous avons déposé une alarme sociale.

- 6) Q: Demande de création d'un service social (Assisitant ou assistante sociale) dans l'entreprise conformément à l'article L.4631-2 (Loi du 21 janvier 2008)
 - R: Nous avons vu cela au CHSCT de septembre et nous irions vers de la restation d'une assistance sociale extérieure, mais pas une personne en interne qui ne ferait que cela. Pour la direction, il n'y a pas assez de cas à traiter pour que cela suffise à un temps plein.
 - <u>CFDT :</u> La direction ne connais certainement pas la mesure de ce qui existe au niveau de ces salariés en difficultés. Comme on le disait au début, il y a un manque de considération et donc de méconnaissance de la réalité de ce qui existe au niveau des 705 salariés.
- 7) Q: Quelles mesures et projets la direction pense t-elle mettre en place pour aider des personnes en graves difficultés sociales et autres.
 - <u>R:</u> Pour la direction , il y a le management de proximité et le service et ce qu'elle veut mettre en place au point (6)
- 8) Q: Demande de détail des mesures d'accompagnement pour gérer le choc psychologique des salariés suite à un événement dramatique.
 - R: La direction signale qu'elle a appelé immédiatement (Lundi) la victimologue dédié à l'entreprise, et qu'elle aurait répondu qu'il faut laisser faire le temps et que si les salariés avaient besoin de parler il faudrait voir. De toute façon chaque Cr est prise en charge par son RG puis par une psychotérapeute si besoin.
 - <u>CFPT :</u>Nous ne croyons pas à ce scénario « mythoné » de toute piéce. Pour la direction nous ne sommes que des numéros et comme écrit au dessus, si elle avait entendu la détresse des salariés suite à ce drame, elle aurait agi autrement rien déjà que par sa présence, même si l'encadrement de proximité a fait son <mark>travail</mark>.
- 9) Q: Lors d'un retour d'arrêt maladie d'un salarié, nous demandons quels sont les dispositifs d'accompagnements d'un point de vue « métier », d'un point de vue « social », d'un point de vue aménagement de l'organisation







S'ENGAGER POUR CHACUN **AGIR POUR TOUS**

du travail?

R : Il y a échange avec le RG, Visite médicale, entretien de reprise pour déterminer le niveau d'accompagnement. L'infirmiére au travail fait de son côté le point avec tout les intervanants (RG Medcin du travail, Planning,..)

10) Q: Point sur les recrutements et les embauches

R:

- ✓ 4 conducteur au 1er décembre.
- ✓ Mainteneurs bus et tram tourjours en cours, 1 embauche sur les 3 de fait.
- ✓ Lancement de recrutements de 3 postes au services études et projets pour la gestion des bases de données. (En particulier pour la mise en forme de nos données en Open data –Obligation de la loi)
- 11) <u>Q:</u> Recrutements en CDD au service E.C. : Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel à candidature en interne ? R: Ce n'était ouvert en interne car il fallait des compétences en droit spécifique pour ce salarié qui remplace une autre en cogé maternité.
- 12) <u>Q:</u> Accords séniors : Demande d'un bilan de l'envoi de SMS (nombre de retours pour quelles propositions en retour)
 - <u>R :</u> Renseignements auprés des séniors 118 Cr était concernés, 60 sont intéressés à divers niveaux. Pour info tout les salariés de plus de 55 ans de l'entreprise sont concernés par cet accord.
- 13) <u>Q:</u> Demande de la présentation au C.E. du programme de formation en alternance entre la conduite et les postes administratifs (celui-ci n'a pas été présenté à la commission formation)
 - R: Les alternants ne rentrent pas dans ce cadre. La question a été mal compris par la direction. Cela concerne le conducteur qui est a temps partiel entre conduite et remplacement au service exploitation.
- 14) *Q:* Questions relatives à la main courante :
 - a. Demande de remettre en place l'ancienne formule des rapports sécurité pour que tous les délégués syndicaux aient le même niveau d'information.
 - <u>R :</u> C'est toujours en panne, le prestataire est prévenu que la diffusion ne se fait plus en automatique.Le probléme est identifié et il maintenant le traiter. Le faire manuellement n'est pas possible tous les jours.
 - b. Demande qu'une alternative soit proposée rapidement pour que les élus puissent avoir les informations des rapports sécurité..
 - <u>R:</u> Un récapitulatif mensuel a été envoyé aux D.S. L'objectif étant que cela refonctionne, il n'est pas prévu de solution de remplacement.
- 15) Q: Questions relatives ax Congés:
 - a. Délai de réponse du planning quant à la pose de CA restant et à l'unité pour les salariés.
 - R: Le CA ponctuel reste soumis à l'absentéisme et aux difficultés du planning. Il n'est quand même pas logique de répondre comme pour les dispos systématiquement.







S'ENGAGER POUR CHACUN **AGIR POUR TOUS**

- b. Les CA pour enfants malades ne pourraient-ils pas être à la disposition toute l'année qui suit plutôt que limité au 1er trimestre
 - R: L'entreprise ne souhaite pas aller au-delà des trois mois
- 16) <u>Q:</u>Probléme OKAPI suite au changement d'heure hiver : demande à ce que l'entreprise rémunére l'heure des salariés concernés du dimanche en heures du dimanche et du lundi.?
 - <u>R :</u> Cela a été fait pour ceux qui ont badgés ou pris en compte directement par les RG. Le cas d'un Cr a été evoqué. Le nom sera donné au planning.
- 17) Q: Demande de précision sur le système de pointeuse « sous-traitants » au poste de garde <u>R:</u>Ceci est bien un systéme de sécurité et concerne en particulier Cynéo, Métrobus et ID'21
- 18) Q: Demande réitérée d'un système de vidéo protection au local CE. R: Cela est noté avec la nouvelle DSP pour le site entier en même temps.
- 19) Q:Questions de la direction relative au site internet:
 - a. Devenir de la partie CE dans l'intranet avec le lancement du site du CE : Renvoi vers le site ?
 - <u>R :</u> Période de transition jusque mars puis renvoi vers le site du CE
 - b. Idem pour l'accés retraités
 - R: Idem
- 20) Q: Information pour la fermeture de l'étang cet hiver
 - <u>R:</u> L'étang fermera le 31/12. Reprise au 26/03/17 avec l'ouverture à la truite.
- 21) Q: Distribution des chèques rentrée scolaire pour les enfants de 19 et 20 ans :
 - R: Les chéques devraient arriver vers le 18 novembre et distribution la semaine suivante.
- 22) Q: Inscription pour Bellevaux les 14 et 15 janvier 2017
 - <u>R :</u> Tarifses identiques à 2016 68€ pour les actifs--55€ pour les 5/18 ans Voir tarifs complet sur le site www.CESTRD.FR
- 23) <u>Q:</u> Réponse du trésorier à la question qui lui a été posée en réunion CE du 19 octobre concernant les dépenses de « remise en état » des camions du CE en 2016 :.
 - R: D"après le trésorier il y aurait 13932.92 € de dépensé pour 7500€ de budgeté.. Le secrataire signale qu'au vu des prochaines rentrées la balance sera largement positive.
- 24) *Q:* Questions relatives au CHSCT
 - a. Demande du nombre d'incidents laser pour 2016 avec détails sur les conséquences pour la santé des salariés et demande d'information sur les actions de prévention et suivi des dossiers.
 - <u>R :</u> 30 faits au 10 novembre, 8 avgents touchés aux yeux et seulement 3 dépôt de plainte.pas d'incident







depuis le 22/10

b. Conditions de travail avec roulements difficiles adossés à des horaires atypiques et arrêts maladie n'y a-t-il pas un lien à faire?

<u>R :</u> Abentéisme plutôt en baisse en ce moment et l'entreprise n'est officiellement pas au courant des causes d'arrêt maladie sauf si le salarié le signale lui-même.

- c. Suivi enquéte bien etre au travail
 - · Proposition que les deux derniérs services des 4 matins soient plus coruts que les premiers
 - Pourquoi les services de nuits notamment des dimanches sont ils très souvent suivis de services AM le lendemain de très bonne heure...11h50 par ex... des services commencant plus tard ne seraient ils pas bienvenue logiquement?

R: La demande serait des O.S. d'après le responsable exploitation !!!! Nous ne comprenons pas la réponse car ce n'est absolument pas logique. Nous reverrons cela en commission horaire.

- 25) <u>Q:</u> Questions hors compétence CE
 - Demande de précision sur la répartition des places DFCO « LOGE » pour les matchs importants

 \underline{R} : La direction répond que les places sont distribués entre les clients et le personnel. Un élu signale que les places de bonne qualités ne sont pas distribués aux salariés de base !! Que cela soit dit.

26) Q: Date du prochain CE R: 14 décembre 2016

27) *Q:* Questions diverses

R:

La CE le 14 décembre matin

Le DP le 14 décembre après-midi







www.cfdtdivia.net equipecfdt@cfdtdivia.net